



**Communiqué de presse de Monsieur Hervé BARILLER, Inspecteur d'académie,
Directeur Académique des Services départementaux de l'Éducation nationale de
Haute-Loire**

Rentrée scolaire 2026-2027 dans les écoles publiques de Haute-Loire

La préparation de la rentrée 2026 s'inscrit à nouveau dans un contexte de baisse de la démographie scolaire. Dans l'académie de Clermont-Ferrand, il est attendu 1965 élèves de moins dans le premier degré pour la prochaine rentrée. En Haute-Loire, après les 307 élèves en moins l'an passé, la baisse attendue dans les écoles publiques pour la rentrée 2026 sera de 298 élèves.

Malgré les 10 postes qui sont retirés au département, le taux d'encadrement (nombre d'enseignants pour 100 élèves) ne baisse pas. Le nombre moyen d'élèves par classe continuera de diminuer dans le département de la Haute-Loire, tenant ainsi compte de la ruralité du département et des zones de montagne.

Lors de la préparation de la rentrée 2026, la situation de chaque école située en deçà des seuils départementaux a été examinée attentivement pour tenir compte des contextes sociaux, géographiques et de la dynamique des évolutions démographiques sur 3 ans. 5 pôles d'appui à la scolarité (PAS) seront fonctionnels en remplacement des pôles inclusifs d'accompagnement local (PIAL) couvrant plus de la moitié du département pour mieux accompagner les élèves à besoins particuliers et un dispositif de scolarisation des enfants de moins de trois ans est ouvert à l'école Edith Piaf au Puy-en-Velay.

A l'issue de la consultation des instances départementales compétentes pour la préparation de la rentrée scolaire dans les établissements publics qui se sont tenues du 30 mars 2026 au 8 avril 2026, les mesures arrêtées sont les suivantes :

Communes concernées par un retrait de poste : Aurec (maternelle), Pont-Salomon (élémentaire), Saint-Didier-en-Velay (élémentaire), Sainte-Florine (élémentaire), Araules (Recharinges), Brioude (primaire Jules Ferry), La Chaise Dieu, Le Pertuis, Le Puy-en-Velay (Jeanne d'Arc), Solignac-sur-Loire, Vals-près-Le Puy, Les Villettes.

Des ajustements pourront être décidés en juin ou à la rentrée 2026 si des évolutions d'effectifs significatives étaient constatées.